



Commission Territoriale d'Organisation Des Compétitions

Saison 2018-2019

Le 21 août 2018

Championnat « U15 » Masculins Brassage PACA Excellence Brassage Secteur 83

Compétition ouverte aux joueurs nés en 2004 - 2005 - 2006.

BRASSAGE PACA EXCELLENCE

Formule

Constitution de deux poules - du WE 15/16 sept 18 au Samedi 1^{er} déc 18.

Poule A : HBC BRIGNOLAIS - LA SEYNE VAR HB - Conv CAVEM 2 - HYERES OSHB - LA VALETTE HB - Exempt.

Poule B : HB GARDEEN - COUDON GAPEAU HB - BEAUSSET CASTELLET VAR HB - SANARY HB - Conv CAD 1 - Exempt.

2^{ème} phase :

Le 1^{er} de chaque poule est qualifié directement en « U15 PACA Excellence Poule Haute ».

Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule se rencontreront sur un tournoi de barrage le WE du 8/9 déc 18.

A l'issue de ce tournoi le 1^{er} sera qualifié en U15 PACA Excellence Poule Haute et les autres intégreront les U15 PACA Excellence Poule Basse (ce tournoi sera assujéti à un règlement particulier ainsi qu'un cahier des charges)

Les 4^{ème} et 5^{ème} rejoindront la 2^{ème} phase du Championnat U15 Secteur 83.

BRASSAGE SECTEUR 83

Formule

Constitution de trois poules - du WE 15/16 sept 18 au Samedi 1^{er} déc 18.

Poule A : TOULON ASCM HB - BEAUSSET CASTELLET VAR HB - LA SEYNE VAR HB - Ent CUERS PIERREFEU HB - HB ROCBARON VAL D'ISSOLE - Exempt

Poule B : HB BORMES LE LAVANDOU - HBC ST MAXIMIN - HYERES OSHB - US CRAUROISE HB - HB GARDEEN - HBC DU LUC EN PROVENCE.

Poule C : Conv CAD 2 - HBC DU GOLFE - Ent GOLFE DE ST TROPEZ - ST RAPHAEL VAR HB - AMSL FREJUS HB - HB VAL D'ARGENS

2^{ème} phase :

Retour des non qualifiés en PACA Excellence.

REGLEMENT COMMUN

Tous les joueurs doivent être qualifiés au jour de la rencontre

- **Durée des rencontres** : 2 x 25' avec 10' de pause.
 - ✓ **1^{ère} période** : défense étagée : 2 joueurs minimum en dehors des 9m.
 - ✓ **2^{ème} période** : défense libre
 - ✓ **Sur le match** : pas de changement systématique attaque-défense pas de prise en stricte.
- **3 temps mort** de 1' par équipe, par match.
- **Exclusion** : 2'
- **Ballon** : taille n° 2

- **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Le club recevant peut demander à ses frais une désignation CDA

Attention : la licence dirigeant ne permet pas d'arbitrer une rencontre.

- **Table de marque** : doit être tenue par un adulte licencié inscrit sur la feuille de match électronique.

- **Restriction de participation** :

Article 95 des Règlements Généraux FFHB

7 Majeur : Un club engageant 2 équipes dans une même compétition doit fournir à la CTOC 83 la liste de 7 joueurs qui ne pourront évoluer qu'en équipe première (sous-entendu la plus performante).

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier cette liste à l'issue de la 3^e journée de la compétition s'il n'y a pas concordance avec la liste déposée.

SANCTION : match perdu par pénalité.

Toutes demandes de report de rencontre et d'inversion (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles. Aucun accord téléphonique ne sera toléré. Privilégier l'inversion avant le report.

- **Feuille de Match** :

La rubrique « responsable de terrain » doit être correctement remplie (inscription d'une personne majeure, licenciée et présente dans le gymnase).

- Après accord des 2 clubs, les rencontres pourront se dérouler en semaine (art 95).
- Les équipes n'ayant pas de joueurs retenus pour les sélections départementales peuvent jouer les matches le Dimanche (après accord préalable des clubs concernés).

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes.

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier le présent règlement.

CTOC Secteur 83

